Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LA MARTRE

Séance du 21 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
Absent : MM. BRUN J.-R - ROUX L.

Objet de la délibération 21-23
Ouverture de crédits

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de crédits suivante :

En section d'investissement :

- ✓ Recettes :
  C/2313/112 ..... + 15 801.00 €

- ✓ Dépenses :
  C/2031 ..... + 15 801.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAI 2021
et publication ou notification
du 27 MAI 2021

MAIRIE de la MARTRE
83 (VAR)

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 21 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
Absent : MM. BRUN J.-R - ROUX L.

Objet de la délibération 21-24
Convention mise à disposition du Logis du Pin à la CCLGV

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune met à disposition de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, un bureau dans le bâtiment du Logis du Pin, pour l'Office du Tourisme.

Elle précise qu'une convention doit être signée afin de définir les engagements des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ **Approuve** la mise à disposition d'un bureau dans le bâtiment du Logis du Pin, pour l'Office du Tourisme, à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon ;
✓ **Mandate** le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 MAI 2021
et publication ou notification
du 27 MAI 2021

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 21 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Mme Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER M. – GUILLORET L. - MOUNIER L. - MM. BONNET D. - GOUYE G.-L – M. HENRY G. - MIVIELLE J.C. - REBUFFEL D.
Absent : MM. BRUN J.-R - ROUX L.

Objet de la délibération 21-25
Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'aménager l'aire de stationnement devant le bâtiment du Logis du Pin, afin de sécuriser le mouvement des véhicules, aux abords des commerces, office de tourisme et chambres d'hôtes.

Elle précise qu'un devis a été adressé pour un montant de **81 252.00 € TTC**.

Elle précise également qu'une subvention peut être demandée au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve** le devis d'un montant de **81 252.00 € TTC**, pour l'aménagement de l'aire de stationnement devant le bâtiment du Logis du Pin ;
- ✓ **décide** de demander une subvention au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police ;
- ✓ **mandate** le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication ou notification du
31 MAI 2021
31 MAI 2021

MAIRIE de LA MARTRE 83 VAR